

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les ministres,
Chers membres du Parlement jurassien,
Chères collègues,

C'est avec passablement d'émotion que je me retrouve dans ce cénacle aujourd'hui. Cela fait en effet plus de 35 ans que j'ai fait le choix de me battre pour ce que j'estime être le meilleur pour ma région et ma ville natale. Je ne peux donc m'empêcher d'avoir une pensée très forte pour tous les gens que j'ai côtoyés depuis toutes ces années et qui font qu'aujourd'hui, je me retrouve à m'exprimer solennellement devant vous en tant que vice-président de la Commission spéciale mixte.

Ces quelques nécessaires considérations personnelles étant faites, c'est bien en ma qualité de rapporteur de la commission que je vous parle. Ne vous attendez toutefois pas à un exposé détaillé des discussions qui ont eu lieu car, rappelons-le d'emblée, la commission a accepté à l'unanimité le projet d'acte relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

Il n'est toutefois pas inutile de rappeler que la CSM s'est retrouvée à 11 reprises depuis sa création en août 2022. Je tiens d'ores et déjà à remercier tout particulièrement Mme la Ministre Nathalie Barthoulot, présidente de la Délégation du Gouvernement aux affaires jurassiennes, M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de Moutier, M. le député Philippe Rottet, président de la CSM, M. le Chancelier d'Etat Jean-Baptiste Maître ainsi que Mme Sarah Schumacher et M. Romain Marchand, du service juridique, que nous avons très régulièrement vus et entendus lors de nos séances et qui ont su répondre à nos nombreuses questions. Ils ont aussi su nous décortiquer et nous vulgariser le concordat avec brio. Du moment que j'en suis aux remerciements, je tiens également à remercier le secrétaire général du Parlement M. Fabien Kohler et son équipe, ainsi que les services de l'Etat et les délégués du Parlement jurassien qui nous ont déjà accueillis à bras ouverts et qui ont su nous mettre à l'aise dans un univers jusque-là inconnu pour nous.

En tant que Prévôtois, il faut bien reconnaître que nous étions habitués à travailler plutôt en 2 blocs à cause de la question jurassienne. Une question jurassienne qui nous a clivés durant de longues années au Conseil de Ville notamment. A la CSM, j'ai énormément apprécié l'absence de lutte de clocher, de blocs gauche-droite et autre combat régionaliste. J'exprime à ce titre ma plus profonde gratitude à mes amis délégués du Conseil de Ville de Moutier qui ont su être à l'écoute des attentes des Prévôtoises et Prévôtois pour remonter ce qui devait l'être à la CSM. Un hommage tout particulier empreint de grand respect aux deux représentants prévôtois qui s'étaient prononcés contre le transfert de Moutier dans le canton du Jura et qui ont su trouver leur place dans cette commission. Je les félicite pour leur ouverture d'esprit et me réjouis de constater que le dialogue apaisé, quel qu'il soit, permet, si vous me le permettez, de déplacer des montagnes.

Vous pouvez donc le constater, le climat, l'ambiance de travail et l'état d'esprit ont été au beau fixe et les nuages nécessaires pour apprécier le beau temps, n'ont été que passagers. Faut-il rappeler que cette commission doit permettre aux Prévôtois de faire entendre leur voix ? C'était d'ailleurs un de nos principaux arguments durant les dernières campagnes. A présent, la ville de Moutier est enfin écoutée politiquement et ça nous change, croyez-le !

Les petits nuages évoqués précédemment proviennent principalement du fait que nous, et j'en fais partie, je l'assume, sommes très impatients de vous rejoindre. Impatients car nous devrions déjà être avec vous en train de préparer les 50 ans du vote historique de 1974. Mais c'était sans compter sur les caisses noires qui ont faussé le résultat et modifié le destin de la Prévôté, sans pour autant décourager ses habitants. S'en sont alors suivies de longues années de lutte, la majorité acquise d'abord au législatif puis à l'exécutif, l'accession à la mairie puis un vote blanc en 1998 qui a semé le trouble. Une Assemblée interjurassienne et une déclaration d'intention plus tard en 2012, ont permis le vote du 24 novembre 2013 qui a scellé selon moi un très long cycle de l'histoire de la région. Et puis résonne encore en nous la victoire du vote du 18 juin 2017, victoire incontestable qui fut pourtant contestée. Et nous devrions être déjà dans le Jura à part entière une 2^e fois. Et enfin, pour terminer, le vote du 28 mars 2021 qui a confirmé la volonté des Prévôtois avec le résultat qu'on connaît.

Je tenais à replacer cet aspect historique afin d'expliquer pourquoi la délégation prévôtoise de la CSM s'est montrée particulièrement impatiente et aussi

pourquoi nous ne comprenons pas toujours qu'il faille autant de temps pour adapter ou adopter telle ou telle loi. Tous les Prévôtois veulent désormais tourner la page et aller de l'avant. Et vite !

Permettez-moi d'ajouter quelques éléments importants. L'acte qui vous est soumis cet après-midi cite aussi l'abrogation de l'article 139 de la Constitution jurassienne. Peut-être que certains militants de la première heure trouvent que les articles 138 et 139 n'auraient jamais dû être ainsi tracés. Je leur rappellerais qu'un texte légal existait déjà en 1978, interdisant toute velléité territoriale du canton du Jura. Je ne serais pas ici aujourd'hui pour en parler s'il avait eu un quelconque poids. Mais comme dit précédemment, et comme l'ont martelé le Gouvernement jurassien et le Conseil municipal de Moutier, le processus initié en 2012 est clos. Et l'acceptation du Concordat grave ce principe dans la roche institutionnelle.

Enfin, l'arrivée de Moutier va aussi permettre au canton du Jura de se réorganiser. Après 50 ans d'existence, il démontre une certaine maturité, mais l'arrivée de la petite dernière va l'obliger à se réinventer, à ne pas vieillir trop vite. Il y aura certes une personne de plus à table, mais c'est justement l'occasion d'avoir une réflexion profonde sur son fonctionnement.

Les Prévôtois ont fait un choix politique irréversible, les drapeaux sont désormais rangés et les étapes à venir sont clairement plus techniques et procédurales. Dans quelques mois, les peuples des 2 cantons devront encore accepter ce concordat. Il ne fait nul doute que personne ne doit jouer avec le feu en niant le choix politique que les Prévôtois ont fait !

Moutier rentre à la maison, ne lui claquez pas la porte au nez !

Au nom de la Commission spéciale mixte unanime, je vous invite, chères et chers députés au Parlement jurassien, à bien vouloir formellement accepter ce projet historique d'acte relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

Vive Moutier, Vive le Jura, Vive Moutier dans le Jura !

Je vous remercie de votre attention

Cédric Erard, rapporteur CSM, 6.03.2024